Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 073-200075810-20260916-C2654-DE

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Vincent BOULNOIS – Anne CHATILLON – Martine BERNON (suppléante de Gérard CLERC) - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU – Jean-Marc DRIVET – Isabelle DUNOD – Jean-Paul FAURE – Carole FLENET – Sylvaine FLEURIAU – Nathalie FONTAINE – Nicolas MERCAT – Cécile MERIGUET – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Nathalie SCHMITT -

Excusés : Jimmy BAABAA – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Florian MAITRE - Franck MORAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Cécile MERIGUET – Julien DONZEL à Luc BERTHOUD – Thomas JAUSSOIN à Isabelle DUNOD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

Secrétaire de séance : Lionel DARBON

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 10/09/2026

Délibération N° C26-54

PAE SAVOIE HEXAPOLE
BATIMENT CREALYS
CESSION D'UN LOCAL A USAGE DE BUREAU AU PROFIT DE LA SOCIETE METRALP

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Savoie Hexapôle, sur la commune de Méry.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 073-200075810-20260916-C2654-DE

Il est rappelé qu'à la dissolution du syndicat mixte, Chambéry-Grand Lac économie est devenu propriétaire du bâtiment dénommé CREALYS situé sur le PAE Savoie Hexapôle, composé de 14 bureaux et 8 ateliers, lesquels ont été mis en location.

Conformément à la volonté de Chambéry-Grand Lac économie de recentrer la politique immobilière de la collectivité sur les pépinières d'entreprises, il a été convenu de procéder à la cession partielle du parc immobilier. A ce titre, le bâtiment a été placé sur le régime de la copropriété et l'ensemble des entreprises bénéficiaires de baux, portant tant sur les ateliers que les bureaux, ont été contactées et se sont vu proposer d'acquérir le local qu'elles occupaient ou encore des locaux inoccupés.

A ce jour, les 8 ateliers ont été vendus, ainsi que 12 bureaux, sur les 14 que compte la copropriété.

La société METRALP, en fort développement, a fait l'acquisition en décembre 2025 de deux bureaux (lot n°11 et lot n°18) et souhaite se positionner sur un nouveau local au-rez-de-chaussée du bâtiment, le lot n°6.

Il est proposé de lui vendre le bureau n°9, correspondant au lot n°6, au prix de 61 560,00 € HT, pour 36 m² soit 1 710 € HT/m².

- ✓ Vu l'avis conforme du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 20 octobre 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession du bureau n°9 (lot n°6) d'une surface de 36 m² au profit de la Société METRALP ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération, moyennant le prix de 1 710 € HT/m², soit un prix global de 61 560,00 € HT. Les frais d'acte, droits et émoluments seront supportés par l'acquéreur.

Article 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 16 septembre 2026.

Luc BERTHOUD
Président